



# FLTE

Former des responsables  
pour l'Église et la mission

Établissement privé d'enseignement supérieur  
inscrit à l'Académie de Versailles sous le n°0781650V

85 Av. de Cherbourg T. 01 34 92 87 17  
78740 Vaux-sur-Seine F. 01 34 92 87 18  
BPost Paris 16 459 81 R infoscom@flte.fr

## TARIFS FLTE/FAC 2025-2026

**Frais de scolarité** (Faculté Libre de Théologie Évangélique)  
**Ces frais sont annuels**, sauf pour les frais de dossier et les frais de soutenance.

	Frais Dossier / Inscription	Frais de cours	Frais soutenance	ADEFAC Ass. étudiants
<b>Bachelor</b>	62 €	2260 €	-----	20 €
<b>Mastère Implantation</b>		1600 €	330 €	
<b>Mastère Recherche ou Théologie appliquée</b>		2260 €	330 €	
<b>Études doctorales</b>		1170 €	655 €	
<b>Doctorat (en co-direction avec ETF Leuven)</b>	<a href="#">Study Cost and Funding - ETF</a>			

**Remarques** : le prix d'un crédit (ECTS) au détail est de 50 €. La réinscription à un cours non validé est de 60 €. Le prix d'un séminaire de Mastère est de 260 €. Voir « Politique tarifaire » plus bas.

### Frais de séjour (Foyer Antoine Court)

	Coût annuel	Caution
<b>Restauration</b>	1 550 €	
<b>Logement (chambre simple)</b>	3 150€	350 €

**Remarques** : prévoir aussi une assurance logement (obligatoire, estimée à 30 €/an). Le Foyer ouvre droit à l'APL (aide personnalisée au logement, estimée entre 30 à 90 €/mois).

**Tarif à l'unité** : Nuit étudiant : 26 euros ; Repas étudiant : 7 euros

### Autres frais

**CVEC** : Contribution à la Vie Etudiante et de Campus. Elle s'élevait à un montant de 100 € en 2023/2024.

Obligatoire pour tous les étudiants qui devront présenter leur attestation d'acquiescement ou d'exonération avant leur inscription. A payer directement par les étudiants sur le site

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

(la cotisation à la sécurité sociale étudiante est supprimée)

### Politique tarifaire

#### Frais de cours

Les Églises, les Unions d'Églises et des particuliers soutiennent le ministère de formation de la FLTE par leurs dons. Ces dons permettent à chaque étudiant d'être subventionné et de diminuer ainsi de 2/3 les frais de scolarité facturés, passant à 2260€ l'année au lieu d'environ 6000€.

Les étudiants sont invités à faire connaître la mission et les besoins financiers de la FLTE auprès de leurs églises et de leurs réseaux. Un document est à leur disposition sur demande.

#### Frais de séjour

Les frais d'hébergement et de restauration au Foyer Antoine Court correspondent à la réalité des coûts.